

DÉPART DE SUISSE – FORMULAIRE DE RÉPONSE

Date de l'annonce du départ de Suisse

(Veuillez joindre une copie de l'attestation)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse e-mail ou numéro de téléphone

Coordonnées bancaires (IBAN)

ANCIENNE ADRESSE EN SUISSE

Rue

NPA/Lieu

NOUVELLE ADRESSE HORS DE SUISSE

Rue

NPA/Lieu

Pays

Votre nouveau domicile se situe-t-il dans un pays de l'UE, au Royaume-Uni (UK), en Islande ou Norvège?

Oui

Non

Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes:

Etes-vous salarié(e)?

Oui

Non

Etes-vous frontalier/frontalière?

Oui ¹

Non

Etes-vous travailleur détaché à l'étranger?

Oui ¹

Non

ENTREPRISE, ADRESSE DE VOTRE EMPLOYEUR EN SUISSE

Entreprise

Rue

NPA/Lieu

Bénéficiez-vous d'une rente AVS, AI, AA, AM, LPP ou d'une indemnité chômage?

Oui ¹

Non

Lieu, Date

Signature

Veuillez l'envoyer à votre [Service Center compétent](#). Merci.

¹ Veuillez consulter la feuille informative.

DÉPART DE SUISSE – FEUILLE INFORMATIVE

Pour les frontaliers, les bénéficiaires de rentes, les travailleurs détachés ayant **leur domicile dans un pays de l'UE, au Royaume-Uni (UK), en Islande ou en Norvège***

L'affiliation obligatoire à l'assurance-maladie suisse prend fin généralement lors de la radiation de votre domicile en Suisse. Mais il existe des exceptions pour les frontaliers, les bénéficiaires de rentes et les travailleurs détachés.*

FRONTALIÈRES ET FRONTALIERSTEL	BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DÉTACHÉ-E-S
Votre domicile se trouve dans un État membre de l'UE, au Royaume-Uni (UK), en Islande ou en Norvège et vous travaillez en Suisse? L'obligation de s'assurer en Suisse est maintenue. Vous avez toutefois besoin d'une assurance correspondant à ce statut. Atupri ne les propose pas. Vous devez donc changer d'assureur-maladie suisse. Vous trouverez les primes et assureurs actuels sur le calculateur de primes de la Confédération. Veuillez nous communiquer sans délai votre nouvelle assurance afin que nous puissions annuler l'assurance actuelle conformément à la loi. En tant qu'assureur selon la LAMal, nous sommes tenus de vous garantir une couverture d'assurance sans interruption. Nous avons donc besoin de la confirmation de couverture de votre nouvel assureur ou de la confirmation du droit d'option de l'autorité cantonale compétente.	Vous percevez une rente de l'AVS, de l'AI, de l'assurance-accidents, de l'assurance militaire, de la prévoyance professionnelle ou une indemnité de la caisse de chômage? L'obligation de s'assurer en Suisse est maintenue. Vous avez toutefois besoin d'une assurance correspondant à ce statut. Atupri ne les propose pas. Vous devez donc changer d'assureur-maladie suisse. Vous trouverez les primes et assureurs actuels sur le calculateur de primes de la Confédération. Veuillez nous communiquer sans délai votre nouvelle assurance afin que nous puissions annuler l'assurance actuelle conformément à la loi. En tant qu'assureur selon la LAMal, nous sommes tenus de vous garantir une couverture d'assurance sans interruption. Nous avons donc besoin de la confirmation de couverture de votre nouvel assureur ou de la confirmation du droit d'option de l'autorité cantonale compétente.	Vous êtes travailleuse/travailleur détaché-e, vous résidez en Suisse ou à l'étranger et vous travaillez pour un employeur suisse? L'obligation de s'assurer en Suisse est maintenue. Votre domicile se trouve toujours en Suisse ou en dehors d'un État membre de l'UE, au Royaume-Uni, en Islande ou en Norvège? Vous restez assuré-e chez Atupri. Votre domicile se trouve dans un État membre de l'UE, au Royaume-Uni (UK), en Islande ou en Norvège? Atupri ne propose pas l'assurance dans ces pays. Vous devez donc changer d'assureur-maladie suisse. Veuillez nous communiquer sans délai votre nouvelle assurance afin que nous puissions annuler l'assurance actuelle conformément à la loi. En tant qu'assureur selon la LAMal, nous sommes tenus de vous garantir une couverture d'assurance sans interruption. Nous avons donc besoin de la confirmation de couverture de votre nouvel assureur. Vous trouverez les primes et les assureurs approuvés par l'OFSP sur le calculateur de primes de la Confédération.

Généralement, cette règle s'applique également aux membres de la famille n'exerçant pas de profession.

Nous vous souhaitons un bel épanouissement dans votre nouveau lieu de domicile.
Atupri Assurance de la santé SA

*) Les pays de l'UE sont: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.